

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17 Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.3 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET PRINCIPAL (SPA)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de + 2 264 526,82 €.

Report excédent de fonctionnement 2022 :	591 719,51 €
Total des recettes 2023 de la section de fonctionnement :	3 539 351,27 €
Total des dépenses 2023 de la section de fonctionnement :	1 866 543,96 €
Soit un résultat de fonctionnement 2023 de :	2 264 526,82 €

Soit un solde de clôture de la section de fonctionnement excédentaire de : 2 264 526,82 €

Reprise excédent d'investissement 2022 :	6 730 867,14 €
Total des recettes 2023 de la section d'investissement :	9 069 922,30 €
Total des dépenses 2023 de la section d'investissement :	9 658 919,96 €
Soit un résultat d'investissement 2023 de :	6 141 869,48 €

Soit un solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de : 6 141 869,48 €

Le solde global des 2 sections est excédentaire de : 8 406 396,30 €

Compte tenu des incertitudes qui continuent de peser sur la récupération de créances importantes auprès d'un titulaire d'un contrat de concession, il est proposé de reporter, en totalité, le résultat de fonctionnement, soit 2 264 526.82 €, sur la section de fonctionnement au compte R002.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'affectation du résultat 2023 du budget principal selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	EURO
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	
Recette 001 (excédent de financement)	+ 6 141 869,48
SOLDE DES RESTES À RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 2 264 526,82
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + ou -	
Résultat à affecter	
AFFECTATION	+ 2 264 526,82
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a))	
2) Report en fonctionnement R002 (2)	+ 2 264 526,82

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
Le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN